

Province de Québec,
M.R.C. de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 3 mars 2020, à 20 h, à la salle de Conseil de l'hôtel de ville de Saint-David, situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents M. le Maire Michel Blanchard, la conseillère Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine, Robert Émond et Stéphane Mélançon tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

2020-03-035

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-03-036

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2020 et de la séance extraordinaire du 24 février 2020

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2020 et de celui de la séance extraordinaire du 24 février 2020;

Considérant que les délibérations inscrites à ces procès-verbaux reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert appuyé par Linda Cournoyer et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2020 et celui de la séance extraordinaire du 24 février 2020 soient adoptés tels que rédigés.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Lecture du rapport financier au 31 janvier 2020.

Suivi des différents comités par les membres du Conseil

Le conseiller Gilles Hébert mentionne avoir contacté le directeur du Service de sécurité afin de vérifier la possibilité de faire exécuter des travaux en hauteur par les pompiers volontaires. Cette demande a permis de confirmer que les pompiers volontaires du Service de sécurité incendie ne possèdent pas la formation requise pour effectuer ce genre de tâche. La municipalité devra donc se tourner vers une ressource externe pour l'exécution de ce type de travaux si ses employés ne sont pas en mesure de les exécuter en conformité avec les normes établies. Il poursuit son intervention en soulignant l'achat de répéteur pour l'amélioration des communications d'urgence à l'ordre du jour de la présente séance, précise qu'il n'y a pas eu d'intervention par les pompiers au cours des dernières semaines mais que le Service de sécurité incendie a tenu une pratique. Le 24 février dernier, il souligne que les membres du Conseil ont rencontré le capitaine Marco Leclerc et le lieutenant Mario Gilbert de la Sûreté du Québec - Poste MRC de Pierre-De Saurel afin d'échanger sur les services policiers desservant le territoire de Saint-David, de l'arrivée du nouvel agent-parrain pour notre municipalité et de la mise en ligne d'un formulaire qui permettra aux citoyens de présenter une requête et d'assurer une réponse efficace à la problématique soulevée. Il poursuit en mentionnant les dons accordés à divers organismes de Saint-David par la Caisse Desjardins des Chênes et aborde divers points en lien avec les travaux de rénovation présentement

en cours à l'immeuble du 33, rue Principale. Il termine en demandant que l'ensemble des activités prévues sur le territoire de la Municipalité soit acheminé à la Sûreté du Québec.

Le conseiller Pier-Yves Chapdelaine mentionne avoir assisté à la rencontre des intéressés pour le cours d'eau Décharge du Docteur Rousseau tenue par la MRC de Pierre-De Saurel le 26 février dernier à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Saint-David. Il souligne aussi avoir assister et participer activement à la réalisation de certaines activités prévues dans le cadre de la Fête de l'hiver organisée par l'Association des Loisirs de Saint-David qui s'est déroulée au Centre récréatif le 29 février 2020.

La conseillère Linda Cournoyer revient brièvement sur les dossiers en cours et abordés lors de la dernière réunion du Comité régional de la famille et des aînés de la MRC de Pierre-De Saurel. Elle rappelle la tenue des deux derniers *Rendez-vous Cardio Pierre-De Saurel* prévus le 8 mars à Saint-Joseph-de-Sorel ainsi que le 15 mars à Saint-Robert et souligne que celui de Saint-David s'est tenu le 16 février dernier. Elle précise que l'activité *Famille en fête* est prévue pour le 16 mai prochain. Elle explique brièvement le nouveau projet *Les récoltes oubliées* à l'étude par le comité régional dans le cadre du programme Aînés Actifs. Ce projet vise à permettre la récolte des fruits et légumes laissés dans les champs par les maraîchers vers la fin de la saison des récoltes. Les fruits et légumes seraient cueillis par des bénévoles et partagés à parts égales entre le maraîcher, les bénévoles et la communauté par le biais du projet *Frigo Touski*. Elle précise que les informations en lien avec ce projet seront transmises au Service d'entraide de Saint-David pour lui permettre d'étudier le projet. Elle souligne l'annonce d'une aide financière de 96 000 \$ pour la mise à jour de la politique des aînés régionale et des politiques des aînés municipales. Elle explique aussi brièvement la procédure retenue pour cette mise à jour. En ce qui concerne le dossier de la première politique territoriale en développement social, elle souligne que le thème de l'éducation a été retenu en priorité par le comité régional, suivi du loisir, du transport et de l'habitation, à prix modique et intergénérationnelle. Elle souligne que toute la population est invitée à participer à une des trois consultations publiques en lien avec cette politique. La première consultation se tiendra le 10 mars à Yamaska, la deuxième sera à Saint-Joseph-de-Sorel le 12 mars et la troisième est prévue pour le 17 avril à Sorel-Tracy. Elle termine en mentionnant que la prochaine rencontre du Comité régional de la famille et des aînés de la MRC de Pierre-De Saurel est prévue pour le 2 avril prochain et que l'organisme ComUnité tiendra son assemblée générale annuelle le 31 mars 2020.

Le conseiller Robert Émond mentionne avoir assisté à la réunion mensuelle de l'Association des Loisirs de Saint-David au cours de laquelle il a été question de l'organisation de la Fête hivernale prévue pour le 29 février prochain et de la 1^{ère} édition de Soirée des Semailles prévue pour le 25 avril 2020.

Le conseiller Stéphane Mélançon mentionne avoir assisté à la réunion de l'organisme ComUnité tenue le 25 février dernier et au cours de laquelle il a été principalement question des préparatifs en lien avec les célébrations de la Fête nationale 2020. Il souligne également que le prochain budget de l'organisme devra faire l'objet d'une discussion avec la Municipalité, et ce, afin que ComUnité soit en mesure de répondre adéquatement aux demandes reçues pour l'organisation d'activités. Il termine son intervention en demandant s'il y a eu des développements dans l'enquête menée par la Sûreté du Québec suite aux nombreuses boîtes aux lettres endommagées sur le territoire de Saint-David et celui d'autres municipalités.

M. le Maire mentionne avoir assisté à une réunion du Parc éolien Pierre-De Saurel au cours de laquelle il a été question des résultats très positifs de l'année 2019 mais d'un début plus difficile pour l'année 2020 en raison de vents moins importants pour janvier et février. Il souligne avoir assisté à la rencontre des intéressés pour le cours d'eau Décharge du Docteur Rousseau tenue par la MRC de Pierre-De Saurel le 26 février dernier à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Saint-David et mentionne la tenue de la rencontre des intéressés pour le cours d'eau Ste-Cécile-Arthur prévue pour le 12 mars prochain à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Saint-David. Il termine son intervention en indiquant qu'il a aussi assisté à la séance ordinaire de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre tenue le 20 février dernier.

Paiement des comptes

2020-03-037

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus dans cette liste;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 102 965,08 \$ et de comptes payés pour un montant de 54 482,61 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les membres du Conseil procèdent à l'étude de la correspondance figurant au registre de correspondance du mois de mars 2020.

2020-03-038

Demande d'aide financière soumise au Fonds de développement des territoires volet Ruralité

Considérant que la municipalité de Saint-David désire offrir un lieu d'entraînement destiné aux adultes et aux aînés afin d'améliorer leur condition physique;

Considérant que ce lieu sera équipé de deux modules d'exercices pour adultes,

Considérant qu'une fontaine abreuvoir ainsi qu'un banc seront installés à proximité;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière relative à l'aménagement d'un lieu d'entraînement destiné aux adultes et aînés dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) Volet Ruralité de la MRC de Pierre-De Saurel, désigne la directrice générale Sylvie Letendre responsable du projet et autorise le maire Michel Blanchard à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente avec la MRC de Pierre-De Saurel le cas échéant.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-03-039

Modification de l'entente avec la SPAD pour l'encadrement des chiens dangereux

Considérant l'entente relative à la gestion du contrôle animal conclue avec la Société protectrice des animaux de Drummond (SPAD) le 23 novembre 2017;

Considérant l'adoption par le Gouvernement du Québec du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens entré en vigueur le 3 mars 2020;

Considérant que la Municipalité de Saint-David souhaite confier à la SPAD la responsabilité d'appliquer et d'assurer le respect du règlement mentionné ci-dessus;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'addenda à l'entente avec la SPAD pour l'encadrement des chiens dangereux;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Mélançon, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil modifie l'article 4.9 de l'entente conclue le 23 novembre 2017 afin d'inclure le règlement provincial mentionné ci-dessus et autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'addenda à l'entente avec la SPAD relative à l'encadrement des chiens dangereux.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-03-040

Suivi de la demande d'aide financière présentée dans le cadre du volet RIRL du Programme d'aide à la voirie locale

Considérant la demande d'aide financière présentée en avril 2018 dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales pour le ponceau 5-1-StDav-PtRG-7 situé dans le Petit Rang figurant au PIIRL de la MRC de Pierre-De Saurel;

Considérant la demande d'informations complémentaires transmise à la Municipalité par Transports Québec en janvier 2020 en lien avec la demande numéro RIRL-2018-764 présentée en avril 2018;

Considérant que l'estimation des coûts figurant à la demande présentée en avril 2018 doit être revue à la hausse;

Considérant l'estimation de coût pour la réhabilitation de ce ponceau par insertion préparée par l'ingénieur Luc Brouillette en date du 1^{er} mars 2020;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise la présentation d'une modification à la demande d'aide financière numéro RIRL-2018-764 soumise dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales pour le ponceau 5-1-StDav-PtRG-7 situé dans le Petit Rang figurant au PIIRL de la MRC de Pierre-De Saurel, confirme son engagement à faire réaliser les travaux prévus selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL et autorise la directrice générale à signer tout document se rattachant à cette demande d'aide financière.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-03-041

Quote-part du financement du régime de prestations supplémentaires des élus pour l'année 2020

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise un montant de 1 723\$ pour acquitter la quote-part 2020 de la municipalité au financement du régime de prestations supplémentaires pour les élus municipaux et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-110-00-211.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-03-042

Engagement concernant l'utilisation du bois de structure dans les constructions publiques

Considérant que les gouvernements du Québec et du Canada ont déjà pris des engagements en faveur de la construction en bois;

Considérant que le gouvernement du Québec a adopté une charte du bois dont les principaux objectifs sont :

- Accroître l'utilisation du bois dans la construction du Québec;
- Créer et consolider des emplois dans les régions;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- Créer des produits du bois à plus haute valeur ajoutée, et,
- Contribuer à l'enrichissement du Québec.

Considérant que l'utilisation du bois, matériau noble, durable et performant, doit être mise de l'avant dans la construction non résidentielle et multifamiliale;

Considérant que les forêts font partie des plus grandes richesses naturelles au Québec et c'est pourquoi le Gouvernement du Québec a fait le choix d'en assurer la pérennité et de favoriser leur contribution au développement socioéconomique de l'ensemble du Québec;

Considérant les nombreux avantages de l'utilisation du bois dans la construction, dont ceux d'une bonne résistance au feu, une faible conductivité thermique et un grand confort acoustique;

Considérant les impacts environnementaux favorables de la construction en bois, notamment par la séquestration du carbone et l'analyse du cycle de vie des matériaux;

Considérant qu'il existe de nombreux outils pour faciliter la construction en bois dans les édifices institutionnels, dont le Guide à l'intention des municipalités produit par le Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois (Cecobois) et les outils de calculs permettant de comparer les émissions de gaz à effet de serre de différents matériaux,

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Linda Cournoyer et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-David :

- s'engage à prendre en considérant l'utilisation du bois de structure pour l'ensemble de ses éventuels projets de construction;
- s'engage à promouvoir l'utilisation du bois pour construire des communautés durables.

Que copie de la présente résolution soit transmise au président de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) et à la présidente intérimaire de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ).

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-03-043

Demande de l'Association pulmonaire du Québec pour une réduction de l'herbe à poux

Considérant la demande de mobilisation soumise par l'Association pulmonaire du Québec pour une réduction de l'herbe à poux;

Il est proposé par Stéphane Mélançon, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil signifie son soutien à la campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2020 en sensibilisant les citoyens de Saint-David face à l'herbe à poux par le biais de divers médias.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-03-044

Inscription de la directrice générale au congrès 2020 de l'ADMO

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil autorise les frais d'inscription au montant de 555 \$ plus taxes ainsi que les frais de participation de la directrice générale au congrès 2020 de l'Association des directeurs municipaux du Québec, et ce, conformément à la réglementation en vigueur. Il est également résolu d'affecter cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-130-00-310 et 02-130-00-346.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-03-045

Renouvellement du contrat de support relatif au logiciel Conseil sans papier

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil renouvelle le contrat de support relatif au logiciel Conseil sans papier avec la compagnie ICO Technologies inc, pour une période de 12 mois débutant le 1^{er} mars 2020, au coût de 820 \$ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-130-00-414.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

La directrice générale mentionne avoir soumis aux membres du Conseil municipal la liste des taxes municipales annuelles non payées d'un montant supérieur à 50 \$.

2020-03-046

Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes foncières

Considérant que conformément au *Code municipal*, la MRC de Pierre-De Saurel tiendra le 16 juin 2020, une vente d'immeubles pour non-paiement de taxes foncières;

Considérant que les dossiers doivent être transmis à la MRC de Pierre-De Saurel au plus tard le 19 mars 2020 à 16 h 30;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise la transmission des références des immeubles affectés par des arrérages de taxes 2018 d'un montant supérieur à 50 \$, pour lesquels les propriétaires n'auront pas soumis d'entente de paiement à la direction de la municipalité, à la MRC de Pierre-De Saurel afin que celle-ci procède à la vente pour défaut de paiement de taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-03-047

Nomination d'un enchérisseur pour le compte de la Municipalité

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Robert Émond et résolu que le maire Michel Blanchard représente la Municipalité de Saint-David pour enchérir lors de la vente d'immeubles pour non-paiement de taxes foncières à la MRC de Pierre-De Saurel, s'il y a lieu.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-03-048

Rapport d'activités relatif au plan de mise en œuvre An 11 (Schéma de couverture de risques en sécurité incendie)

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel est entré en vigueur le 18 avril 2009;

Considérant que l'article 35 de la Loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque Municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

Considérant que l'an 11 correspond à la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019;

Considérant que le rapport annuel de la MRC de Pierre-De Saurel intègre un bilan global de réalisation de la Municipalité de Saint-David en lien avec le plan de mise en œuvre local adopté et intégré au schéma;

Considérant qu'une copie du rapport municipal d'activités a été remise aux membres du Conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Robert Émond et résolu que le rapport d'activités de l'an 11, tel que déposé, soit adopté et transmis à la MRC de Pierre-De Saurel pour la production du rapport synthèse régional et l'envoi au ministère de la Sécurité publique (MSP).

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-03-049

Projet pilote pour recrutement de pompier auxiliaire

Considérant que le Service de sécurité incendie de Saint-David désire instaurer un projet pilote d'embauche pour pompier ou pompière auxiliaire;

Considérant que ce projet a pour objectif de recruter de nouveaux pompiers et décrit le rôle, les responsabilités ainsi que les conditions requises pour occuper un poste de pompier ou pompière auxiliaire;

Considérant qu'une copie de ce projet pilote préparé par le Service de sécurité incendie de Saint-David a été remise aux membres du Conseil municipal;

Considérant les modifications apportées par les membres du Conseil municipal au projet-pilote soumis par le directeur du Service de sécurité incendie;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Mélançon, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil adopte la version corrigée du projet pilote pour pompier ou pompière auxiliaire.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-03-050

Embauche dans le cadre du projet pilote pour pompier auxiliaire

Considérant que Léa Aubry souhaite devenir pompière au sein du Service de sécurité incendie de Saint-David;

Considérant qu'elle répond aux conditions requises pour occuper un poste de pompière auxiliaire énumérées dans le projet pilote pour pompier ou pompière auxiliaire adopté par la Municipalité de Saint-David;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil procède à l'embauche de Léa Aubry au sein du Service de sécurité incendie de Saint-David, le tout conformément au projet pilote pour pompier ou pompière auxiliaire.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-03-051

Inscription du directeur du Service de sécurité incendie au congrès annuel de l'ACSIQ

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil autorise les frais d'inscription, au montant de 575 \$ excluant les taxes, et de participation du directeur du Service de sécurité incendie au congrès 2020 de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, et ce, conformément à la réglementation en vigueur. Il est également résolu d'affecter cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-220-00-346 et 02-220-00-310.

Adopté à l'unanimité de conseillères et conseillers présents.

2020-03-052

Acquisition d'un répéteur pour l'amélioration des communications d'urgence

Considérant que les communications d'urgence doivent être optimisées afin de pouvoir répondre adéquatement aux différentes demandes;

Considérant l'offre présentée par la compagnie Les TéléSystèmes du Québec pour la fourniture d'un répéteur et de divers équipements visant à améliorer les communications, notamment lors d'une situation d'urgence;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise l'achat d'un répéteur et de divers équipements auprès de TéléSystèmes du Québec, au coût de 7 575,72 \$ incluant les taxes, affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 03-31030-000 et autorise la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, les demandes d'autorisation en lien avec les licences requises pour l'utilisation de cet équipement de communication.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-03-053

Appel d'offres pour l'entretien hivernal des rues et rangs

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Gilles Hébert et résolu que la Municipalité de Saint-David demande des soumissions relativement à l'entretien des chemins d'hiver sous sa juridiction pour une durée de 1 an, 3 ans ou 5 ans avec options de renouvellement.

Conformément au Code municipal du Québec, tous les soumissionnaires intéressés doivent se procurer l'ensemble des documents d'appel d'offres de même que tous documents auxquels renvoie l'appel d'offres par le biais du

Système électronique d'appel d'offres (SEAO) et acquitter les frais selon la tarification établie par le SEAO.

Pour être considérées, les soumissions scellées, portant la mention « Soumission pour chemins d'hiver » devront parvenir à l'hôtel de ville situé au 16, rue de Saint-Charles, à Saint-David, Québec, J0G 1L0, le ou avant le 2 avril 2020 à 11 heures. Les soumissions seront ouvertes publiquement à 11 heures 05 le même jour.

Les soumissions doivent notamment être accompagnées d'une garantie de soumission au montant égal à dix pour cent (10 %) du montant total de la première année la plus élevée, taxes comprises, sous forme, soit d'un chèque visé, soit d'un cautionnement de soumission et d'une formule d'engagement relative à l'émission de cautionnements d'exécution et pour gage, matériaux et main d'œuvre. Seuls les cautionnements émis par des compagnies détenant un permis d'assureur au Canada seront acceptés aux termes des documents d'appel d'offres.

La municipalité de Saint-David se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions et à n'encourir aucuns frais ou obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires et se réserve le droit de passer outre à une irrégularité mineure dans le cas du plus bas soumissionnaire.

Cette demande d'appel d'offres sera également publiée par le biais du journal Les 2 Rives, édition du 10 mars 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-03-054

Approbation des directives de changements A-1 à A-4 en lien avec le projet du 33, rue Principale

Considérant que les directives de changements A-1 à A-4 émises par l'architecte responsable du projet de rénovation de l'immeuble du 33, rue Principale ont été transmises aux membres du Conseil municipal;

Considérant que la directive de changements A-5 a été acheminée au bureau de la municipalité en date du 3 mars 2020;

Considérant que les membres du Conseil désirent traiter la directive de changements A-5 en même temps que les directives A-1 à A-4 afin de ne pas retarder les travaux requis;

Considérant que la Loi prévoit que toute documentation utile aux membres du Conseil doit leur être disponible 72 heures avant la tenue d'une séance ordinaire;

Considérant que les membres du Conseil ont informé la directrice générale de façon explicite qu'ils désiraient renoncer à l'obligation du 72 heures en ce qui concerne la directive de changement A-5 compte tenu des circonstances;

Considérant que les directives de changements totalisent un montant de 11 981,30 \$ excluant les taxes applicables et que la directive de changements A-5 est au montant 5 343,80 \$ excluant les taxes applicables;

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise les frais en lien avec les directives de changements A-1 à A-5 et affecte ces dépenses au poste budgétaire numéro 03-31010-000.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

AVIS DE MOTION

Le conseiller Robert Émond donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du Conseil, un projet de règlement numéro 550-2012-05 sera présenté, pour adoption, afin de remplacer la zone industrielle I1 par une zone résidentielle et créer une nouvelle zone industrielle.

2020-03-055

Adoption du projet de règlement numéro 550-2012-05 modifiant le règlement de zonage numéro 550-2012

Attendu que la Municipalité de Saint-David a adopté le règlement de zonage numéro 550-2012;

Attendu qu'une demande de modification du règlement de zonage a été déposée au conseil municipal;

Attendu que cette demande vise le remplacement de la zone industrielle I1 par une zone résidentielle ainsi que la création d'une nouvelle zone industrielle;

Attendu qu'il reste peu d'espaces disponibles pour la construction résidentielle à l'intérieur du périmètre urbain;

Attendu que l'ajout d'emplacements destinés à des fins résidentielles viendrait consolider le développement du périmètre urbain;

Attendu qu'une partie de la zone I1 se trouve à l'intérieur de la zone agricole désignée en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) et qu'il y a donc lieu de régulariser cette situation;

Attendu que le Conseil municipal juge ces modifications nécessaires pour le bien de la collectivité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Gilles Hébert et résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 550-2012-05 modifiant le règlement de zonage numéro 550-2012.

Qu'une assemblée de consultation soit tenue le mardi, 7 avril 2020 à 19 h 30 à la salle du Conseil afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-03-056

Contribution financière à l'organisme ComUnité

Considérant les objectifs que s'est donné l'organisme ComUnité;

Considérant que l'organisme a présenté le rapport financier détaillé de ses revenus et dépenses 2019 et qu'une copie de ce rapport a été remise aux membres du Conseil;

Considérant que ComUnité s'engage à fournir un rapport détaillé de ses revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Mélançon, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil accorde une somme de cinq mille dollars (5 000 \$) à l'organisme ComUnité pour l'année 2020, payable en deux versements, soit 3 000 \$ en mars et 2 000 \$ en septembre et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-701-97-990.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-03-057

Versement de la contribution municipale 2020 à Embellissement Saint-David

Considérant les objectifs que s'est donné Embellissement Saint-David;

Considérant qu'Embellissement Saint-David a préparé ses prévisions budgétaires pour l'année 2020 et en a remis copie à la municipalité;

Considérant qu'Embellissement Saint-David a présenté un rapport financier détaillé de ses revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et qu'une copie de ce rapport a été remise aux membres du Conseil municipal;

Considérant qu'Embellissement Saint-David s'engage à fournir un rapport détaillé de ses revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020;

Considérant que l'organisme présente une demande d'aide financière de 1 000 \$;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Mélançon, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil accorde une somme de mille dollars (1 000 \$) à Embellissement Saint-David pour l'année 2020 et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-701-97-970.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-03-058

Inscription de la coordonnatrice en loisir au 9^e Rendez-vous québécois du loisir rural

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil autorise les frais d'inscription, au montant de 120 \$ plus taxes, ainsi que les frais de participation de la coordonnatrice en loisir au Rendez-vous québécois du loisir rural qui se tiendra à Saint-Donat les 7 et 8 mai 2020, et ce, conformément à la réglementation en vigueur et à condition que la coordonnatrice obtienne l'autorisation de la majorité des directions générales parties à l'entente relative aux loisirs et prévoyant la fourniture de services et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-701-00-346 et 02-701-00-310.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le Conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

Levée de la séance

2020-03-059

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Stéphane Mélançon que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière